



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-six Le 31 août à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de Madame Monique NAGORNY, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	Etaient présents : Stéphanie BENIER, Benoit CHAMOT-MAITRAL, Coralie CUVILLIER, Joël GACHET, Olivier HAZARD Véronique LEGER, Monique NAGORNY, Salvatore OLIVA, Meghane PERROUX.
Présents : 09	
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre :	
Absentions :	Souhaitant rejoindre la séance : Thomas MAIRE DU POSET arrivé à 19h25 au début de l'examen des questions diverses (sans participation au vote de la délibération)
Date de convocation : 25/08/2026	Excusée : Virginie BOEBAERT (pouvoir à Monique NAGORNY)
Date d'affichage : 01/09/2026	Formant la majorité des membres en exercice
	Monsieur OLIVIER HAZARD est élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-38

Objet : Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions permettant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer temporairement les effectifs du service technique communal afin d'assurer la continuité du service public ;

Afin de pallier un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial contractuel au sein du service technique communal.

L'agent recruté exercera ses fonctions à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées par l'autorité territoriale.

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la création de ce poste à 25h hebdomadaire pour la période du 01^{er} septembre au 31 décembre 2026, soit une durée de 4 mois.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire
Monique NAGORNY

